DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

! " # $
% & ## ' (
) *

+ , - .

/ 0 (1 2.0 2 3 1
. & ! ! " ' # " $
4 +)

5 & $ &
& 0 #

5 & $ &
+& , - . 1

% 4 +) % 5 , - .
5 2 3

+ & 0 . . , & (

($ 0 0 2 " (. " ("" # " 6 " 1 3 "
+ , - ." 7 . & 20 . 84(5

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

4 4 +)

! ! " "" " # "
. & ! " !" ' # $
" $% &

' "" " "
! ! "
: ! " : !" ' ;
(!'
<<<<<<<<<<<<<<<

% . 5
% > 5 >

) *

! " #$%' &
( )# * $ *

5 && . & 3& 0! & . 1 (0 2
2! 0 2 0 43 ! & ? 2 / & 0

(. ! + , - . 00 . 0 $ 3 ! & 0 . &
" . 0 $ 3 ! & 0 . 2 & (
1 2.0 2 3 1 0 . . $ @ 0 . !
1 2.0 2 3 after the "amended Conventio
, 0 , +0,0 - ." . ! . 5 ; !
1 (0 2 $ 2! 0 2 0 43 ! & ? 2
(hereafter the "#CRS /MCAA") on

(. ! " 2 " 0 . . (
.0 . 3 . ! ! & # $ &
, 0 . . (. & & @ $" ,
3 ." & .0 . ! #3 $!& &
$ & , ! , 0 . . (. & & @

(. ! 2 & 0 . . (. $, 0 @
0 $! 0 . . (&& & .0
3 . ! 3A

1 .& & 0 0 $ $ $; . . 0 . . (,
3 . ! 3 & ! ; . & , 0 . . (
&& . " B " . ! ; , . (& , $.
& ! $ $ . .0
& 3 . ! ! ! 3 ! & # $ & &

2 C , .! ! 3 ! @ $ 0 . . (, .
. 2 & 0 . . (. (% 1(22 & 0 , @ $,

3 . ! 3 . & 0 . . (& @
. ! . & && A

? C , .! ! " & " , @ $ 0 . . (, .
& 0 . 2 & 0 . . ((% 1(22 3 ! @ $,
3 . ! 3 . & 0 . . (
@ . ! . && A

% ! ! & 0 . . 2 & 0 . . (. (%
1(22 0 $. & ,B $! ; . . ! ; .
, . 0 ! . & , . ! ; . $ 3 ! . 0
& 0 . (% 1(22A

(& 0 ! $ & ; . * . . &(%0 . 2 &
0 . . (. (% 1(22" , & 0 * B & ,
2 ' & 0 . . (" ! . $ 0 & (% 1(22"
! . & . ! ; . . " &
! 3 & ! ; , . & 0 A

+ , - .. 0 . . (&& . ,
(% 1(22 & .0 . (% 1(22 , + , - . .
@ 0 . . (0 . 0 . " &
. ! 3 , & 0 ! ; .

+ , - .. 0 . . (&& & .0
. 2 '" + „ - . . @ 0 . . (
0 . 0 . " & 3 . ! 3 ,
! ; , . " & ,B .
& 0 3 ! . . (% 1(22 , ! . & . !
. $ (% 1(22

! +*

, - ,), ,
, , !, ", , .#% $ & /)# * (
*

Déclaration relative à la date d'effet pour les éc
0 >entre autorités compétentes concernant l'échang
3 0 &

(.> B + *-> . pris l'engagement d'échanger a
! 0 : . B " En mesure d'échanger automa
renseignements en vertu de la Convention concernant l'assi
en matière fiscale telle qu'amendée par le Protocole
.0 0 0 F &* F (G 0 .>H & 0>0
. Elle s'est +engagée signé une Déclaration d'ad
multilatéral entre autorités compétentes concernant
3 0 & * F IG AMAC HNCD; A

(.> B " & 0>0 : 28(6), la Convention amendée s'
administrative couvrant les périodes d'imposition qu
l'année qui suit celle durant laquelle la Convention
ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'app
! & ; " F janvier de l'année qui
laquelle la Convention amendée est A entrée en vigueur

Considérant que l'article 0 .> >B . 3 @
convenir que la Convention amendée prendra effet pou
portant sur des périodes d'imposition ou obligations

(B . ! 0 E 0 ; . .
Convention amendée que pour ce qui concerne des pério
; . . B (0 .> B "
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
.0 3 ; . . B
d'imposition ou les obligations fiscales prennent naissa
A

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Conventio
des renseignements en vertu de la Convention amendée et de l
concerne des périodes d'imposition ou des obligation
Convention amendée si les deux Parties déclarent s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle 0 :
Partie existante des renseignements en vertu de la Convention amendée
pour ce qui concerne des périodes d'imposition ou de
dans la Convention amendée si les deux Parties décla
d'effet

Reconnaissant que les renseignements reçus en vertu
l'AMAC NCD peuvent donner lieu à des ; . .
; . >0 " B 0E0 > . . .> B
juridiction émettrice a échangé automatiquement des r

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans
de l'AMAC NCD, ai
demandes de suivi formulées en application de l'
dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périodes de

qui y figurent, quelles que soient les périodes d'i
. 3B ! 0 A

I + *-> . .> que la Convention amendée s'applique co
l'AMAC NCD pour ce qui concerne l'assistance admini
+ *-> . @ : (0 .> B & . .>
quelles que soient les périodes d'imposition ou les
3B ! 0

I + *-> . .> que la Convention amendée s'applique
l'assistance administrative prévue par son article
Convention amendée qui ont fait des déclarations simi
! & . ; . . 3B ! 0
B . . 0 . . 3 ! 0 > !>
vertu de l'AMAC NCD pour des périodes de déclaration
+(5